

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 septembre 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-09-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le troisième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2019-09-289

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 septembre 2019 avec la modification suivante :

AJOUTER :

4.4 Demande de réservation de la salle no.4 de l'aréna pour un défi de course à pied.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-290

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019, tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2019-09-291

INVITATION AU 51^E GALA « CHEVALIERS MÉRITES » DES CHEVALIERS DE COLOMB ET DEMANDE DE RÉCEPTION CIVIQUE.

Attendu que les Chevaliers de Colomb préparent leur 51^e Gala afin d'honorer les douze « Chevaliers Mérites », qui aura lieu le 21 septembre 2019 et invitent les membres du conseil à assister à ce gala;

Attendu qu'une demande est faite auprès de la Ville, afin que cette dernière accueille un groupe d'environ trente personnes pour une réception civique à l'Hôtel de Ville, le samedi 21 septembre 2019 à 17 h 00;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accueillir un groupe d'environ trente personnes pour une réception civique à l'Hôtel de Ville, le samedi 21 septembre 2019 à 17 h 00;

D'autoriser une dépense d'un montant ne devant pas excéder 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, afin de tenir une réception civique dans le cadre de ce gala.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-292

DEMANDE DE BEAULIEU CANADA.

Attendu que Beaulieu Canada désire souligner son 65^e anniversaire et invite les membres du conseil à assister à l'événement qui aura lieu le 14 septembre 2019;

Attendu que l'événement se tiendra sur le terrain vague de Beaulieu Canada et sera accessible par la rue de Roxton;

Attendu qu'afin d'assurer la sécurité du site les organisateurs font une demande à la Ville pour le prêt d'une douzaine de clôtures de sécurité en métal, soit environ 100 pieds de surface;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser le prêt d'une douzaine de clôtures de sécurité en métal, soit environ 100 pieds de surface;

Que les clôtures soient disponibles pour le 13 septembre afin d'y faire l'installation pour l'événement prévu le 14 septembre 2019;

Que les responsables de l'évènement devront assumer le transport des clôtures avant et après l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-293

DEMANDE DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA.

Attendu que le 19 septembre prochain, de 10h00 à 20h00, la Banque Nationale organise un événement sous forme de levée de fonds pour la Fondation-hôpital Charles LeMoynes/le Défi des générations, qui aura lieu à l'avant extérieur de la succursale située au 1056 rue St-André;

Attendu qu'une demande d'autorisation est soumise pour empiéter sur une partie du trottoir et du stationnement, à l'avant de la bâtisse, et aussi prévoir l'installation d'une tente 10' X 10' ainsi qu'une table en dessous, afin d'y déposer différents articles;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville n'autorise pas la Banque Nationale à installer une tente sur une partie du trottoir et du stationnement de la rue Saint-André, compte tenu :

- Qu'après informations reçues des assureurs de la Ville, cette dernière pourrait être tenue responsable si un incident survenait :
- Que cette rue est déjà très achalandée et n'est pas assez large pour la tenue d'un tel évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-294

DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA SALLE NO.4 DE L'ARÉNA POUR UN DÉFI DE COURSE À PIED.

Attendu qu'un groupe d'athlètes amateurs aimerait organiser un défi, qui consisterait à faire la boucle du 5 km du défi des semelles le plus de fois possible. Un départ se fera toutes les heures. Ce défi peut durer 12, 18 ou 24 heures;

Attendu qu'une demande est déposée au conseil pour que le groupe ait accès à la salle no.4 et aux toilettes de l'aréna, le samedi 7 septembre 2019, et ce gratuitement;

Attendu qu'un bénévole sera sur place pour limiter l'accès à la salle au groupe seulement;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de louer à ce groupe d'athlètes amateurs, la salle no.4, selon les disponibilités, et ce, en vertu du règlement de tarification en vigueur pour les locations de salles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-09-295

RÉSOLUTION POUR ACCOMPAGNER LA DEMANDE DE PERMIS POUR UNE INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU DÉPOSÉE PAR LA COMPAGNIE PLACEMENT AMJG INC.

Considérant que la compagnie Placement AMJG Inc. projette de construire une usine, dans le parc industriel de la Ville d'Acton Vale sur la rue Noël-Lecomte, et qu'un permis est demandé afin de procéder à des travaux de drainage des lots 5 695 537 et 5 695 538 avec rejet dans une branche du cours d'eau Guilbert-Champagne;

Considérant que ces travaux nécessitent l'installation d'un évacuateur de crue 25 ans avec enrochement dont une partie serait située sur le lot 5 883 566 appartenant à la Ville d'Acton Vale, tel que démontré au plan préparé par Alexis Houle, ingénieur et rattaché à la demande de permis;

Considérant que le projet est conforme à l'article 18 du règlement 2006-04 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C. d'Acton.

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De permettre, que la partie des travaux prévus sur le lot 5 883 566, soit effectuée suite à la délivrance du permis requis aux conditions suivantes :

- Les travaux devront être effectués en s'assurant de causer le moins d'impact possible sur le milieu naturel actuel;
- La Ville d'Acton Vale se dégage de toutes responsabilités financières concernant la réalisation de ces travaux et quant au maintien ou à l'entretien des équipements qui seront implantés sur sa propriété;

- La Ville d'Acton Vale ne pourra être tenue responsable advenant qu'une partie des équipements implantés sur sa propriété soit endommagée que ce soit pour une raison ou pour une autre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-296

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 5 – RÉFECTION DE LA RUE DE ROXTON.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.5 relatif aux travaux de réfection de la rue de Roxton;

Attendu la recommandation de monsieur Marc Lanoie, ing. de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 429 776.12 \$ plus taxes, à Excavation Mc.B.M. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 5;

De financer cette dépense de 429 776.12 \$ plus taxes, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 333-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 5 – Travaux de réfection de la rue de Roxton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-297

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR NORTRAX QUÉBEC INC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 28 567.00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-526 à Nortrax Québec Inc., pour l'achat d'un différentiel avant pour le chargeur sur roue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2019-09-298

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 27-06-2019 au 28-08-2019	748 569.14 \$
• Paiements par AccèsD du 27-06-2019 au 31-08-2019	787 910.23 \$
• Salaires, REER pour le mois d'août 2019	150 573.17 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'août 2019	201 092.75 \$
Grand Total	1 888 145.29 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-09-299

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENTS ET VIE DES POMPIERS VOLONTAIRES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser le renouvellement et le paiement, à même le poste budgétaire 02-220-00-420, de l'assurance accidents et vie (police no. 1LN70) des pompiers volontaires de la Ville d'Acton Vale avec la SSQ, Société d'assurance Inc. pour une prime annuelle de 2 180 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...La conseillère Annie Gagnon quitte son siège.

Rs.2019-09-300

EMBAUCHE – BRIGADIER SCOLAIRE

Attendu qu'il y a lieu de faire l'embauche d'un brigadier scolaire, suite à l'ouverture du poste laissé vacant au mois de juillet 2019;

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler le poste de brigadier scolaire;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Suzanne Brunelle, à titre de brigadière scolaire, à compter du 05 septembre, sous réserve de réussite de l'examen médical ainsi que de sa période de probation. Madame Brunelle occupera un poste permanent à temps partiel selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862. Son salaire sera celui de l'embauche d'une classe 1, tel que prévu à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon reprend son siège.

Rs.2019-09-301

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE.

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière au ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès du ministère des Transports;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière au ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. OLIVIER BISAILLON).

Considérant que monsieur Olivier Bisailon désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande afin de construire une résidence dans la partie Sud-Ouest du lot 2 328 888;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 12.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et douze minutes (20;12).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date